

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 029-200067197-20240924-2024067-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 24 septembre 2024
---	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	21 + 5 pouvoirs	13 septembre 2024	17 septembre 2024

N° délibération	Objet
2024-067	Convention mise à disposition d'un hangar de la commune de Brasparts pour le service Eau et Assainissement

Le 24 septembre 2024 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ

BOLAZEC :

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, Philippe ROBERT-DANTEC, Josiane GUINVARC'H

BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H

HUELGOAT : Marc QUEMENER, Gérard TOSSER, Claude MOREL

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU

LOQUEFFRET : Alain HAMON

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC

Pouvoirs : Barbara PERRON à Hubert LE LANN, Jacques THEPAUT à Claude MOREL, Eric GONIDEC à Jean-Yves CRENN, Louis-Marie LE GUILLOU à Alain HAMON, André PAUL à Georges MORVAN

Excusés : Anne ROLLAND, Thiphaine BODENEZ, Christophe DANIEL

Secrétaire de séance : Claude MOREL

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

La compétence Eau et Assainissement est transférée à Monts d'Arrée Communauté au 01 janvier 2025. A ce titre, Le service Eau et Assainissement a besoin de disposer de locaux techniques et administratifs pour fonctionner.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 029-200067197-20240924-2024067-DE

La commune de Brasparts a un hangar qu'elle peut mettre à disposition de ce service selon certaines modalités précisées dans une convention.

Ainsi, la commune de Brasparts met à disposition de Monts d'Arrée Communauté, pour la régie Eau et Assainissement communautaire, le hangar dit « Keraval », situé 21 rue de la mairie, sur la parcelle cadastrale AI 20.

Le hangar est situé sur 2 niveaux :

- Niveau rue de la mairie : il comprend un grand espace de stockage avec une fosse, un bureau, un espace sanitaire (douche, WC et lavabo) – environ 360 m²
- Niveau rue François Joncour : il comprend un espace de stockage ainsi qu'un escalier en bois menant au deuxième niveau supérieur – environ 60 m²

Le loyer prévu est de 580 € mensuel.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide

- D'approuver la proposition de convention pour la mise à disposition du hangar
- D'autoriser le président à signer la convention avec la commune de Brasparts

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

La secrétaire,



Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 26 septembre 2024